

**ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE**  
ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES  
Inscrite au Tribunal Judiciaire de Colmar – Volume 71 – Folio 132  
30 rue Henner – 68000 Colmar

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 26 juin 2021  
TEXTE DES RESOLUTIONS**

**Première résolution**

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 septembre 2020.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports d'activité, approuve l'activité telle que décrite.

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration, puis le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels 2020, bilan, compte de résultat et annexes, tels qu'ils sont présentés.  
Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions, approuve lesdites conventions.

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale approuve le budget de l'exercice 2021 à savoir :

- ❖ pour la gestion contrôlée 60 484 618 € de produits et 60 484 618 € de charges
- ❖ pour la gestion propre 33 946 914 € de produits et 36 358 097 € de charges

**Sixième résolution**

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs et au Commissaire aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Septième résolution**

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats 2020 relevant de la gestion contrôlée en application de l'article R314-51 du CASF de la façon suivante :

	Total à affecter	Affectation			
		Report à nouveau	Dépenses non opposables aux tiers financeurs	Report à nouveau constitué de dépenses refusées	Réserves
Ars Assurance Maladie	788 936	444 185	-36 847	-55 769	437 366
CEA Département du Haut-Rhin	83 341	267 669	-33 404		-150 923
CEA Département du Bas-Rhin	-60 231	-62 877	21 045		-18 399
Siège et Etapes (Gc)	-108 388	-82 093	-22 427		-3 868
Total	<b>703 658</b>	<b>566 884</b>	<b>-71 633</b>	<b>-55 769</b>	<b>264 176</b>

## Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats 2020 relevant de sa gestion propre, de la façon suivante :

	Total à affecter	Affectation		
		Réserve investissement	Charges transférées des établissements	Report à nouveau
Vie Associative	497 558		55 769	441 789
ESAT 68	-3 953 049			-3 953 049
ESAT 67	571 537			571 537
ESAT Dannemarie	606 307			606 307
EA	260 406			260 406
Etapas Formation	-46 304			-46 304
Fath Dannemarie (Gp)	169 420	126 616		42 804
<b>Total</b>	<b>-1 894 125</b>	<b>126 616</b>	<b>55 769</b>	<b>-2 076 510</b>

## Neuvième résolution

L'Assemblée Générale :

- fixe la cotisation pour 2022 à un montant de **75 €**

Cotisations	2022
UNAPEI	42,0 €
UNAPEI Grand Est	6,0 €
URAPEI Alsace	6,0 €
UDAF	1,0 €
ATA	0,5 €
Association APBA	19,5 €
<b>TOTAL</b>	<b>75,0 €</b>

- fixe à 20 € la cotisation pour les adhérents qui justifient d'une cotisation à l'UNAPEI par ailleurs.

Les personnes en situation de handicap, majeures et bénéficiaires d'un service ou accueillies dans un établissement géré par l'association, peuvent adhérer. Le montant de leur cotisation est fixé pour 2022 à 20 €.

## Dixième résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et d'orientation.

## Onzième résolution

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

Monsieur Michel KOEBEL

Monsieur Patrick LEONET  
Monsieur Joël STIHLE

### **Douzième résolution**

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale

- d'élire en qualité d'administrateur :

Monsieur Paul BAJARD  
Monsieur Jean-Paul COLESSE  
Monsieur Jean-Marie MARSEILLE

### **Treizième résolution**

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de nommer Monsieur Prinio FRARE  
Président d'honneur.

Le Conseil d'Administration